Image not found or type unknown

Emploie de bénévoles qui ne font pas parti de l'association

Par **miac**, le **24/04/2012** à **16:17**

Bonjour,

Je suis le président d'un club de randonneurs loi 1901 affilié à la FFRP.
Plusieurs fois par an nous entretenons nos sentiers de randonnée.
L'entretien des sentiers est effectué par des membres licenciés de l'association.

Ma question est la suivante : des bénévoles extérieurs à l'association peuvent -ils venir nous aider sans aucun problème, ou faut-il se couvrir d'une assurance spéciale.

Merci de votre aide.

Par **miac**, le **25/04/2012** à **08:26**

bonjour
je viens préciser que l'entretien de nos sentiers est effectué avec du matériel thermique.
merci de me répondre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés